

Un duel.

Notre Editeur a reçu, au commencement de cette semaine, la communication suivante, qui ne manquera pas de faire une immense sensation parmi les pointeurs du monde entier et, surtout, parmi les amis des Messieurs dont il est question.

Il s'agit d'un duel.
Voyez plutôt.

Québec, 12 Octobre, 1868.

Mon cher Guérard,

Dites donc à vos impayables rédacteurs d'annoncer sur le *Charivari* un duel qui doit avoir lieu entre le maire Lemesurier et Hector Verret, au sujet d'un plat de croquignoles que la Dulcinée de la rue Grant aurait envoyé à Verret. Lemesurier prétend que c'est lui qui paie les croquignoles, et il ne veut pas que Verret en mange.

Qu'ils disent que le duel doit avoir lieu la semaine prochaine sous la fenêtre de la Dulcinée, à sa résidence rue Grant.

Les témoins de Lemesurier sont Abdon Oété et William Michaud, et ceux de Verret, l'honorable Joseph Cauchon et P. G. Huot.

Les témoins en sont à s'entendre sur le choix des armes et le jour du combat.

A.DI.

M. Suzor, avocat de cette ville, s'est rendu dimanche dernier à la Pointe-Lévis, afin de plaider la cause d'un orgue fabriqué par M. Beaudoin.

Il paraît que les Lévités ne trouvaient pas que cet orgue, qu'on leur proposait d'acheter pour leur église, était bon et ils ne voulaient pas profiter des bonnes conditions que leur offrait le fabricant. M. Suzor, qui s'y connaît en fait d'orgues, soutenait, mordicus que l'orgue était bon, et que les citoyens avaient tort de refuser l'offre de M. Beaudoin.

Ces causes-là ne vous appartiennent pas, messieurs les avocats, car, sans blagues, nous pouvons affirmer que vous êtes plus experts en fait de notes financières qu'en notes musicales.

Vraiment, messieurs les Pointeurs de la Haut-Ville, vous êtes complètement vaincus par un nouvel établissement qui vient de se former..... Comment, vous ne savez pas où? vous ne devinez pas où? M. P. J. E. Chabot a pu tourner ses regards avides de beautés!

Vous me surprenez, et si je m'écoutais, je ne vous dirais pas que c'est sur notre belle rivière St. Charles, à bord des goélettes, surtout celle d'un certain capitaine Tremblay que ce monsieur lorgne sa nymphe (c'est une nymphe, car elle vit plutôt sur l'eau que sur la terre.)

Imaginez-vous un jeune homme brun trop brun même, grand, portant moustache, impériale, et nez: tout cela très long, ce qui allonge encore sa figure mince déjà trop longue. Imaginez vous le, dis-je, se promenant sur les quais, jetant des regards inquisiteurs autour de lui et demandant aux passants: "Auriez vous la bonté de me dire si la goélette du capitaine Tremblay est arrivée? et vous, avouerez vous mêmes que jamais vous n'auriez pu en faire autant."

Nomination.

La *Minerve* chante Hosannah! le *Nouvel-Monde* crie, le *Pays tonne*, le *Canadien* se fâche, le *Courrier du Canada* lève les yeux au ciel, le *Journal de Québec* grogne et l'*Evènement* bat des mains.

Et tout cela, à propos de la nomination de M. Brydges!

Les uns approuvent ce que les autres blâment.

Tous ces journaux, à l'exception de la *Minerve* et de l'*Evènement*, s'opposent à cette nomination, tandis que ces derniers se montrent très-satisfaits du choix des Ministres, sous le prétendu prétexte que nous n'avons pas de Canadiens-français capables de remplir cette charge.

Allons donc, divine *Minerve* et heureux *Evènement*, continuez-vous à soutenir cette chose, lorsque nous vous dirons que nous connaissons un canadien capable de remplir cette charge avec plus de capacité et d'éclat que tous les Brydges de la terre?

Cet homme, vous le connaissez tout aussi bien que nous: c'est Hilarion Blanchet, Hilarion II, le grand Hilarion!

Messieurs les Ministres, à présent que vous avez l'homme, réparez l'injustice que vous avez commise envers nos compatriotes, en appelant notre candidat à remplir l'emploi que vous destinez à l'ex-directeur du Grand-Tronc!

Arrivée.

L. P. Falardeau, notaire privé, est arrivé d'Europe mardi dernier.

Il a été reçu au débarcadère par les membres de la société St. Jean Baptiste de St. Sauveur qui, par l'organe de leur vice-président, ont exprimé au célèbre orateur toute la satisfaction et le plaisir qu'ils ressentent de revoir au milieu d'eux ce lui qui présidait avec tant de majesté et de grâce les séances de leur société.

M. Falardeau a daigné répondre, avec un rare bonheur, aux félicitations que lui adressaient les membres de la société et il a pu prouver encore une fois qu'il était toujours l'éloquent Falardeau!

Après avoir serré la main de tous les amis qui étaient venus à sa rencontre, M. Falardeau a pris le chemin de sa demeure en compagnie de Messieurs F. Bélanger et G. Paquet, qui jouaient de la bombarbe.

La société St. Jean Baptiste venait ensuite.

Léopold est toujours garçon.

DEVRONT PARAITRE BIENTOT.

Je suis plus propre à faire un encanteur qu'un ferblantier, par Jean Giguère, ferblantier, rue du Pont.

Je suis brave seulement lorsqu'il s'agit de ma nationalité, par Valière, commis chez Bilodeau, cordonnier.

Il n'y en a pas comme nous pour allier les filles de la campagne dans le magasin de notre bourgeois, par Beaumont et Talbot, commis chez J. Turcotte,

Biographie de M. Cauchon, par Hector Verret.

Les amours de Gamache, par François Bélanger de St. Sauveur.

Mon beau capot d'hiver, par Félix Fortin, dit Gros Major, cordonnier.

Je m'habille en velours pour faire l'amour par Jean Paradis, dit la P...., commis chez G. Levêque, Rivière du Loup (en bas.)

Il n'est personne qui plaise plus aux belles fillettes de St. Michel que moi, par Ju les Poltquin élève de l'école militaire.

N'ai-je pas obtenu un diplôme d'école élémentaire? par le même.



**PROVINCE DE QUEBEC.
CHAMBRE DU PARLEMENT
BILLS PRIVES.**

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada"), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal français publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Cons. Lég.

G. M. Muir.

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 15 juin 1868.

LE CHARIVARI CANADIEN

X. Pepin, Propriétaire.

A. Guérard, Imprimeur.

Se vend à Québec, chez

Mr. Laforce, Maison des Bains, côte du Palais Haute-Ville; chez Mr. N. Duboid, tabacconiste, rue et faubourg St. Jean; chez Mr. R. Lyonnais, luthier, rue St. Joseph, St. Roch; à l'hôtel Blanchard; chez M. Hollivell, vis-à-vis le Bureau ed Poste; aussi à notre bureau, No. 19, rue St. Joseph

A Montréal, chez Mr. Perry, No 1. coin de la grande rue du faubourg St. Laurent et de la rue Craig.

A Ottawa au News Depot de Hauser Fulton, rue Rideau.